

Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°2 du 08/03/2021

I. Effectifs-Inscriptions-bulletins

1. Effectifs

Il y a 108 élèves dans l'école : 40 en maternelle, 68 en élémentaire.

16 PS, 14 MS, 10 GS, 16 CP, 17 CE1, 11 CE2, 12 CM1, 12 CM2.

1 arrivée en PS au mois d'avril avec son AESH.

3 AESH dans l'école :

3 ATSEM : 1 nouveau poste créé en janvier

PS-MS : $16 + 5 = 21 + 1$ en avril

MS-GS : $9 + 10 = 19$

CP-CE1 : $16 + 6 = 22$

CE1-CE2 : $11 + 11 = 22$

CM1-CM2 : $12 + 12 = 24$

Prévisions pour l'année prochaine :

Arrivée de PS : 8 élèves. Sans compter arrivées d'autres villages, départs éventuels.

Sortie de 12 CM2 = 105 élèves avec diminution des CP et des PS.

2. Inscriptions – admissions

Inscriptions en maternelle : prévues par la mairie courant avril-mai.

Admissions : auprès de la directrice, un rendez-vous collectif de visite des locaux sera peut-être prévu un soir de semaine pour les parents qui le souhaitent (conditions sanitaires à voir), et je prendrai en RDV les parents en individuel pour ceux qui le souhaitent afin de réaliser l'admission de façon administrative. Possibilité de visiter les locaux du périscolaire en même temps.

Possibilité de demander un aménagement de la scolarité en début d'année si l'enfant a des difficultés à s'adapter au rythme de l'école. Mais à partir de janvier, on essaie de faire en sorte que tous les enfants aillent à l'école à temps plein.

Passage en 6^{ème} : volet 1 transmis ce jour : ce document ne sert qu'à communiquer la future adresse de l'enfant, à la rentrée 2020, afin que leur secteur de collège leur soit attribué. Ensuite, si les parents le souhaitent, ils pourront effectuer leur demande d'orientation ou bien de dérogation avec la feuille Volet 2. Je reste disponible pour toute question ou demande. Actuellement, les élèves habitant Crimolois ont leur secteur de collège à Chevigny.

II. Le Projet d'école

1. Bilan des projets passés

- cycle piscine en élémentaire et en maternelle : annulé en cours de cycle pour les maternelles, faute d'accueil correct ; en élémentaire : les CM n'ont pas pu passer leur test final, le grand bassin étant occupé.

Pour l'année prochaine : piscine souvent en début d'année, les personnes agréées le sont pour 5 ans ; volontaires nécessaires pour accompagner (et plus si vestiaires séparés).

- PS : projet bulbes

- GS : projet champignons

- Ecole et Cinéma : 2 films sur les 3 annulés, étant donné que les cinémas sont toujours fermés. Prochaine sortie éventuellement le 7 mai, maternelles et élémentaires. Rappel coût : 120€ par bus, 2,50€ pour la place de cinéma, le tout pris en charge par la coopérative scolaire.

- Vendée Globe : course terminée, enfants très motivés. Cette course est véritablement un support pédagogique motivant pour travailler en classe la production d'écrits, l'étude des repères géographiques, la littérature, l'histoire et les grandes inventions, sensibiliser à l'environnement, et également discuter ensemble sur l'effort physique/abandons/continuer/gagner ou non, etc.

- bilan tabliers de Noël : 355€

- photo scolaire : bilan positif, à voir sur le plan covid et réglementaire pour des photos individuelles et de fratries les autres années. Bénéfice des photos de classe : 634.40€

- projets périscolaires : actuellement en réécriture avec l'équipe pour poursuivre les projets de M. sur la solidarité, le respect, l'entraide et la découverte de l'écocitoyenneté (gaspillage, nettoyer la nature, etc).

2. Projets à venir

- mardi 6 avril : fête des 100 jours pour l'école, en lien avec les mathématiques, compter le nombre de jours, aborder la centaine en CP. Activités diverses autour du nombre 100, apporter ses collections de 100, défis sur 100. En maternelle, chasse aux œufs. Possibilité de se déguiser ce jour-là.

- PS : travailler sur le sport, les articulations, l'équilibre, le schéma corporel, etc.

- sorties sportives avec USEP annulées pour raisons sanitaires. En revanche, possibilité de continuer sortie vélo, sortie biathlon en CM. Nous nous sommes inscrits à la proposition de l'USEP « Bouge ton printemps » (= intervention de l'USEP au sein des écoles, pour des activités de lancers, de vélo, de petits parcours sportifs). Nous pouvons également emprunter des malles de matériel sportif. Date à confirmer, avant le mois d'avril.

- Possibilité de réaliser le petit tour à vélo par les CM : intervention de l'USEP et du conseiller pédagogique pour nous aider à monter le projet. Il faudra faire venir les vélos à l'école avant, s'entraîner à utiliser son vélo, reconnaître le code de la route, etc. le 28 mai ?

- Biathlon avec les CM également : date à voir

- Orientation avec les cycles 2 : utilisation du jardin conservatoire, avec course d'orientation ?

- projet arbres proposé par la mairie : nous serons prioritaires l'année prochaine.

Rappel : l'identification des arbres restants en vie, plantés en 2014-2015 a été faite par M. F., de l'association créée en juin 2020 pour le Jardin Conservatoire.

- Incorruptibles : prochain vote au mois d'avril/mai sur les sélections commandées et lues en classe.

- Intervention de l'Association du Jardin Conservatoire dans la classe de CM autour des abeilles, en lien avec le respect de la biodiversité, la sensibilisation aux questions environnementales, la découverte du travail de l'apiculteur.

- ENT Eclat : test grandeur nature en période 5 avant mise en place définitive l'année prochaine. Il s'agit de s'harmoniser avec le collège et le lycée, en utilisant l'application Eclat comme carnet de liaison (à la place des boîtes mails). Cela nous permet de converser avec les parents, de travailler éventuellement avec les élèves à distance, de mettre en place un blog de classe, de partager des documents avec les élèves, etc. A l'avenir, cette application sera utilisée par toutes les écoles, et est déjà utilisée au collège. Pour éviter un changement trop brutal à la rentrée de septembre, nous commencerons à l'utiliser en période 5, en formant également les élèves à leur utilisation (pour les plus grands). Il sera utilisé par toute l'école l'année prochaine, en lieu et place des adresses mails.

Actuellement, la mairie a payé l'utilisation de ce logiciel (abonnement de 40€ + 60centimes par élèves). Nous demandons à ce qu'il soit pris en charge par le plan de relance de l'Etat en informatique. Neuilly utilise également cette application. Il s'agit encore d'une phase de tests, avant d'être généralisé plus tard.

III. Le cadre de vie

1. Plan vigipirate

Le niveau de vigilance a été abaissé d'un cran : on repasse au niveau demandé de sécurité d'avant l'attentat sur le professeur, c'est-à-dire au niveau « vigilance attentat » risque attentat », et non plus « urgence attentat ».

2. Le protocole sanitaire depuis février

Il s'agit d'accueillir tout le monde, en respectant certaines conditions : séparation au niveau des classes. Possibilité de partage du matériel au sein de ces bulles (Le matériel est prêté au sein du groupe si le matériel a été nettoyé en fin de journée, ou s'il a été mis de côté pendant 12h ou 24h. Pour autant, les cahiers sont toujours ramassés (nettoyage de mains + masque) nous permettant de garder une certaine normalité au sein de la classe).

Ménage prévu le soir pour toutes les classes, ainsi qu'entre midi et deux (sanitaires, points de contact, tables uniquement). Le midi, le nettoyage est effectué par l'entreprise Ecoservices à l'élémentaire, et par l'ATSEM en maternelle, et le soir, par l'entreprise Ecoservices dans les deux bâtiments (l'ATSEM conserve également une petite part de ménage le soir avec le rangement, les tables, etc). Aération des locaux toutes les heures. Lavage de mains régulier à l'entrée, la sortie, et nous le faisons également avant et après la récréation. Mairie fournit les produits désinfectants, le gel hydro alcoolique, l'organisation des différents points d'accueil.

Masques : les élèves doivent porter un masque de catégorie 1, ou filtrant à 90%. On peut utiliser celui que la mairie a donné aux enfants. Attention à ceux fournis dans les commerces (bien vérifier l'étiquette).

L'EPS est interdit en milieu clos, les jeux avec trop de contacts sont interdits.

Périscolaire : le périscolaire/cantine respectent les mêmes conditions que nous (séparation des classes, distanciation, jeux, etc). La mairie envisage un déplacement de la cantine dans la salle Jean Herbin dans 2 objectifs : respecter le protocole sanitaire pour les enfants, les cuisines, et augmenter la capacité d'accueil en libérant l'actuelle cantine pour la garderie. Les effectifs cantine et garderie ont diminué depuis le mois de septembre, à voir comment ils seront lorsque le télétravail ne sera plus la règle.

Concernant les cas positifs ou cas contacts : le protocole évolue rapidement, selon la situation avec les variants. En maternelle, étant donné qu'il n'y a pas de masques, la fermeture est possible dès qu'il y a 1 cas positif. Pour les élémentaires, cela reste à 3 cas positifs, sauf en cas de variant brésilien ou sud-africain (1 cas positif). L'isolement est de 7 jours après le dernier contact avec le cas positif (17jours si on vit avec le cas positif, test obligatoire en revenant à l'élémentaire) si l'enfant est cas contact, ou de 10jours s'il est positif.

Attention, la procédure évolue dans le cas où un cas confirmé variant brésilien ou sud-africain serait découvert parmi les élèves : je fais la liste de toutes les personnes côtoyées par l'enfant, je l'envoie à l'ARS. Toutes les personnes sur cette liste doivent rentrer chez elles pendant 24-48h je pense, par précaution, le temps que l'ARS établisse la liste précise des cas contacts à risque. Ensuite, ceux qui ne sont pas considérés comme cas contact à risque par l'ARS reviennent à l'école, les autres commencent leurs jours d'isolement.

- Principe 1 : quand on est positif au COVID, on est considéré contagieux au moins 10 jours à compter du test.
Donc, même sans symptôme, on s'isole 10 jours.
Les personnes qui habitent avec nous peuvent être contaminées jusqu'en J10.
- Principe 2 : si on était positif et que, au-delà des 10 jours, on n'est pas guéri (on a toujours de la fièvre ou de la toux), on est toujours contagieux.
- Principe 3 : Si on partage le foyer d'une personne positive, le dernier contact correspond au dernier jour où elle est contagieuse (J10, ou plus si les symptômes persistent).
- Principe 4 : si on a été en **contact** avec une personne positive, la maladie peut se déclarer dans les **7 jours** qui suivent ce contact.
Donc on s'isole 7 jours à partir de ce contact et on fait un test en J8.
- Principe 5 : A partir de 6 ans, les élèves sont soumis aux mêmes règles de tests que les adultes. Si un test est demandé, il peut être remplacé par 7 jours supplémentaires d'isolement.
- Principe 6 : aujourd'hui, on n'impose pas de test aux élèves de maternelle.

Question de parents : - soigner les élèves qui ont petites blessures : un réassort de pansements et compresses est en cours ; sinon en effet, les enfants sont soignés par les enseignants/atsem ; parfois, pansement pas nécessaire, utilisation de l'eau et du savon dans tous les cas.

2. Les travaux effectués, à venir.

Un grand merci à la mairie pour les travaux et réparations effectuées dans l'école : chalet remis en état (demander 2 clefs pour les enseignants), eau chaude/froide en élémentaire, photocopieurs en élémentaire et maintenant en maternelle, petits travaux de réparations un peu partout, ordinateur de M. S. par le Grand Dijon.

Ce qu'il reste à faire :

- cour de la maternelle : travaux de gestion de l'évacuation de l'eau seront terminés pour la rentrée des vacances d'avril; nouveaux matériaux en discussion avec l'équipe et les parents d'élèves.
- quelques aménagements (étagères en PS, meuble bibliothèque en CM, caméras de table en élémentaire+GS, draisiennes en PS, eau chaude en maternelle + régler son débit (éviter d'en avoir partout), emplacement des poubelles en maternelle, porte en CE).
- Stores et rideaux en élémentaire vont être remplacés.
- Informatique: Plan de relance permettra à la mairie d'obtenir 70% de financement pour l'achat d'une dizaine d'ordinateurs Chromebook (similaires à ceux de l'école de Neuilly), pour les classes élémentaires, afin de remplacer les ordinateurs portables actuellement considérés comme obsolètes.
- connexion internet en maternelle (direction branchée sur le réseau de la mairie pas celui de l'école, téléphoner dans le couloir, mise en réseau des ordinateurs des classes avec la nouvelle photocopieuse) + nécessité d'être raccordés à la fibre pour les Chromebook en élémentaire

Question de parents :

- *si là où le trottoir est plus bas (vers le mini rond-point) si ça peut vraiment être matérialisé comme passage piéton comme les enfants traversent là, à cause des nouvelles barrières. Demande effectuée.*
- *stationnement vers l'école : merci pour les barrières.*

IV. La vie scolaire

1. La coopérative scolaire

Bilan à ce jour : 7629€ au 1^{er} mars

Nous remercions la mairie pour sa subvention à la coopérative scolaire de 2556€. Actuellement, nous utilisons la coopérative pour l'achat de petits matériels pour les projets de classe (champignons en PS, cuisine en maternelle, etc), coût du bus pour école et cinéma.

Évolution du budget de la mairie : harmonisation avec les deux écoles de Neuilly, avec réduction de la subvention mais prise en charge du transport du bus pour la piscine directement ; harmonisation également du budget élève pour les fournitures scolaires avec Neuilly, avec un budget par élève, papier compris.

2. L'ASCEPC

Nous remercions la mairie pour leur subvention à l'Association : 300€. Nous remercions également le Conseil Général pour sa subvention supérieure cette année : 620€. Ces subventions nous permettent de cotiser à l'USEP pour participer aux activités sportives, également d'avoir des réductions sur les transports prévus pour les rencontres et d'avoir une assurance pour tous les élèves en cas de sortie.

Restant sur le compte : 891,10€